



Le CCAS, des actions de proximité



Sommaire

Coignières MAG vous a interpellé,
dites-le-nous.



7



8



16



21



23



27

4 RETOUR EN IMAGES

8 **DOSSIER**
À Coignières, la solidarité, une priorité

16 **COIGNIÈRES GÉNÉRATIONS**
Enfance :
Sensibilisation à l'écologie pour les enfants inscrits
au Centre de loisirs

Les élus du CMEJ sont à pied d'œuvre !

Site de soutien scolaire :
Coignières encourage la réussite des écoliers

Jeunesse :
Formation au BAFA : une première à Coignières !

22 **ÇA BOUGE À COIGNIÈRES**
Verger partagé du Val Favry

23 EN BREF

24 **VIE CULTURELLE**
L'accès à la culture, une nécessité !

26 L'AGENDA

27 **PORTRAIT**
L'engagement social, une vocation
pour Sandrine Delage

28 DÉLIBÉRATIONS COIGNIÈRES PRATIQUES

30 **CARNET DES COIGNIÉRIENS**
Bonheur - Félicitations - Regrets

31 TRIBUNES LIBRES

Directeur de publication : Didier Fischer - Rédaction et photos : Cabinet du Maire - Service communication

Conception : Service communication - Impression : Nord'Imprim 03 28 43 84 00 - Dépôt légal : ISSN 2610-8542 février 2022



Face à la crise sanitaire, tous mobilisés...



Après un début d'année une nouvelle fois marqué par la crise sanitaire, nous abordons février avec espérance... mais prudence. L'assouplissement des mesures encadrant notre quotidien (jauge dans certains lieux, port du masque en extérieur, entre autres...) depuis plusieurs mois laisse entrevoir une amélioration de notre quotidien tant professionnel, associatif que personnel. La vaccination progresse et le pass sanitaire a été remplacé par le pass vaccinal. Néanmoins, la diffusion du Covid-19 reste élevée. Il faut en tenir compte et agir en conséquence. C'est particulièrement vrai lorsque nous fréquentons des lieux fermés. Depuis la rentrée de septembre, nos associations ont été en mesure de poursuivre leurs activités. Dans le respect d'un protocole que nous avons posé et pour lequel notre vigilance n'a jamais baissé. Grâce à ce début d'amélioration, nous avons pu organiser en novembre dernier notre marché de Noël. Nous gardons l'espoir que cela continue afin que nos vies reprennent leur cours normal. Nous sommes plus que jamais désireux de voir revenir dans notre agenda des événements suspendus, à l'instar de la reprise des thés dansants en mars prochain, qui seront suivis par le retour de nombreuses animations, je pense en particulier à la fête de l'environnement en mai... Restons cependant vigilants en gardant l'espoir de revivre tous ensemble nos grands rendez-vous : de la fête de la ville à un été à Coignières...

Avant de conclure, j'exprime une pensée à l'attention de mon ami Jean-Luc Tanguy, conseiller municipal qui nous a quittés le 2 février. Un hommage lui a été rendu lors du dernier conseil municipal.

Je vous laisse maintenant découvrir ce nouveau numéro de votre Mag.

Didier FISCHER

Votre Maire

Vice-président de SQY



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, le 2 février, le décès de M. Jean-Luc Tanguy, notre collègue au conseil municipal. Homme de cœur et de conviction, il vivait aussi pleinement sa passion, à savoir la pêche. Impliqué dans sa fonction d'élu, il était très présent dans les actions de la municipalité. Sa bonne humeur et sa gentillesse nous manqueront.

En mon nom et au nom du Conseil Municipal, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Didier FISCHER

Votre Maire

Vice-président de SQY



REPAS DES ASSOCIATIONS / 13 NOVEMBRE

La soirée des associations du 13 novembre dernier n'a pas dérogé à la traditionnelle exaltation ! Membres de bureaux, bénévoles, élus municipaux : 180 convives étaient présents aux Salons Antoine de Saint-Exupéry pour participer à cette parenthèse enchantée. Après avoir rappelé, dans son discours, l'importance des associations qui garantissent le lien social en complément de l'action publique, Monsieur le Maire a décerné, en présence de son adjoint délégué à la vie associative et aux sports Mohamed Mokhtari, la médaille de la Ville à trois figures associatives de Coignières : Madame Dartigeas, Monsieur Espié et Madame Cornillault.

Une juste reconnaissance de leurs actions au service des Coignériens. Un repas savoureux et une animation musicale ont ponctué cet événement convivial, qui s'est tenu dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.



SALON DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION / 18 NOVEMBRE

Près de 250 demandeurs d'emploi, salariés et étudiants ont pris part à la première édition du salon de l'orientation et de la formation le jeudi 18 novembre, aux Salons Antoine de Saint-Exupéry. 44 centres de formation, structures d'accompagnement pour les adultes et pour les jeunes et entreprises étaient présents sur place pour renseigner les visiteurs, également bénéficiaires de trois ateliers animés par une équipe de conseillers de Pôle emploi.

Un événement durant lequel les participants ont échangé avec Monsieur le Maire et Florence Cocart, adjointe au Maire en charge de l'emploi et du développement économique.





REMISE DE RÉCOMPENSES / 20 NOVEMBRE

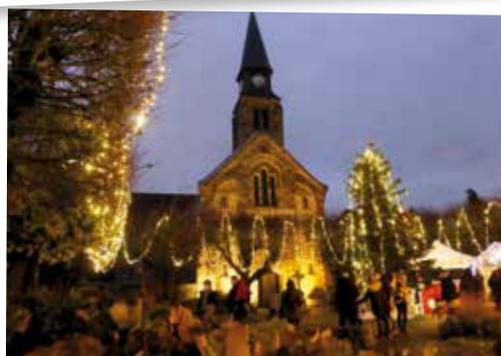
La Municipalité a tenu à récompenser les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris et des jardins familiaux, les bacheliers avec mention, les détenteurs du brevet des collèges avec mention et les récipiendaires de la médaille du travail et de la médaille de la famille le samedi 20 novembre, lors d'une cérémonie organisée à la Maison de Voisinage. Accompagné de nombreux élus municipaux, notamment Cyril Longuépée, Sophie Piffarely, Yasemin Donmez et Marc Montardier, Monsieur le Maire a remis diverses récompenses (compositions florales, cartes cadeaux, clés USB, pots de miel et médailles) aux impétrants.



BOURSE AUX VÊTEMENTS ET AUX JOUETS / 21 NOVEMBRE

Organisée par l'association de parents d'élèves AAPEC-UNAPE, la traditionnelle bourse aux vêtements et aux jouets s'est déroulée au Gymnase du Moulin à Vent le dimanche 21 novembre, en présence de Monsieur le Maire. Un événement apprécié des chineurs, qui ont pu se procurer des affaires à petits prix (vêtements pour enfants, livres, jouets, consoles...).





MARCHÉ DE NOËL / 27 ET 28 NOVEMBRE

Comme il est de coutume, la place de l'Église Saint-Germain d'Auxerre a vibré au rythme du Marché de Noël les 27 et 28 novembre ! Petits et grands sont repartis émerveillés, à l'issue d'un week-end particulièrement chargé : lancement des illuminations du sapin de Noël et de la Ville, ouverture de la boîte aux lettres du Père Noël, balade à poney, mini-ferme, présence du Père Noël et de ses lutins, stands d'exposition (vente de décorations de Noël, de champagne, de gourmandises, de bijoux, de miel...).

Une manifestation familiale, festive et chaleureuse durant laquelle les participants ont aperçu la députée des Yvelines Aurore Bergé, le Maire Didier Fischer et plusieurs élus municipaux, venus saluer le travail de l'ensemble des exposants.



TÉLÉTHON / 4 ET 5 DÉCEMBRE

La Ville, les habitants, les associations et les commerçants de Coignières, mobilisés en faveur du Téléthon ! Le 4 décembre dernier, les élèves pianistes d'Iryna Giraudet ont offert un concert de piano et de violon exceptionnel aux spectateurs de l'Espace Alphonse Daudet. Le lendemain, de nombreux administrés ont porté un réel intérêt à un temps fort mis en place par diverses associations (Cap Coignières, l'UNAAPE-AAPEC et Studio Danse Coignières). Course à pied pour les adultes, course de draisiennes et trottinette pour les enfants, démonstration de danse : un programme apprécié de tous ! 5018€ ont ainsi été récoltés à Coignières. Des recettes intégralement reversées au profit de cet événement solidaire. Un grand bravo aux bénévoles !



VISITE DE MADAME LA MINISTRE BARBARA POMPILI / 10 DÉCEMBRE

Le vendredi 10 décembre, Madame la Ministre de la Transition écologique Barbara Pompili et Madame la députée des Yvelines Aurore Bergé étaient en visite à Coignières. L'occasion d'échanger avec Monsieur le Maire Didier Fischer sur divers sujets concernant notre commune.





À Coignières, la solidarité, une priorité



Domicilié au sein de la Résidence-autonomie « *Les Moissonneurs* », le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public indispensable à la bonne mise en œuvre de la politique sociale prônée par l'exécutif local, en matière de solidarité et d'aide envers les plus démunis.

Présidé par le Maire de Coignières **Didier Fischer**, le Centre Communal d'Action Sociale est un guichet de proximité qui informe, évalue, oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches pour l'accès aux droits sociaux. Marc Montardier, adjoint au Maire en charge de l'action sociale, de la solidarité intergénérationnelle et du suivi des personnes vulnérables en assume la vice-présidence.

En partenariat avec les acteurs locaux institutionnels et associatifs, le CCAS anime et coordonne l'action sociale sur le territoire. Huit élus du Conseil municipal et huit membres qualifiés constituent le conseil d'administration de l'établissement.

Dix agents s'attèlent au bon fonctionnement de la structure :

- Une directrice
- Une assistante de direction RA-CCAS
- Une responsable de l'action sociale et du logement
- Une référente « finances »
- Une chargée d'accueil/référente « animations »
- Un chauffeur de minibus/agent technique
- Un agent d'accueil chargé de l'instruction RA-CCAS
- Deux agents chargés de la restauration et du ménage
- Un agent dévolu au ménage et à la maintenance des bâtiments/réalisation des travaux



Aides sociales et gestion administrative



Le CCAS gère l'instruction des dossiers relatifs :

AUX AIDES LÉGALES

› Obligations alimentaires ;

› Instruction des dossiers Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), aide à l'hébergement ;

› Après sollicitation de l'OFFI (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration),

organisation d'entretiens sociaux avec les Coigniériens demandant une carte de résident de 10 ans ;

› **Domiciliation des personnes** ayant un lien avec la commune (emploi, scolarisation, suivi social, etc) : grâce au CCAS, les demandeurs peuvent obtenir une adresse pour leur courrier et bénéficier d'un justificatif de domicile. Le dispositif permet également d'accéder à des droits et à des prestations.

AUX AIDES FACULTATIVES

› Aide au transport pour la recherche d'emploi et pour les démarches administratives :

En collaboration avec le service emploi, le CCAS octroie, depuis 2021, une aide pour le transport en faveur des demandeurs d'emploi insérés dans un parcours d'insertion professionnelle (se rendre à un entretien d'embauche ou à une formation, reprise d'emploi, etc.) et des familles souhaitant effectuer des démarches (rendez-vous médical, procédures administratives...).

Suite à une évaluation sociale, l'aide est accordée sous forme de tickets de transport ou de rechargement de la carte Navigo, en fonction des besoins de la personne.

› Cartes « cadeau de Noël » :

À l'approche des fêtes de fin d'année, une carte cadeau d'un montant de 20 à 40 € est allouée, annuellement, aux jeunes coigniériens âgés de 0 à 12 ans et domiciliés sur la ville depuis au moins 3 mois. Les personnes retraitées âgées de 60 ans minimum et/ou en situation de handicap (bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés) peuvent également bénéficier d'une carte cadeau de 20 à 40€, sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières depuis 3 mois minimum.

› Allocation énergie :

Une indemnité de 70€ par foyer est octroyée aux catégories non imposables suivantes : les familles nombreuses (trois enfants minimum), les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes en situation de handicap et les demandeurs d'emploi.

› Aide au permis pour les 18-25 ans :

Intitulé « *Objectif permis* », ce dispositif d'aide au permis de conduire favorise l'autonomie de nos jeunes administrés et facilite leur accès à l'emploi et à la formation. En contrepartie d'une action citoyenne de 20 à 40 heures, exercée préalablement au sein d'un organisme ou d'une association à caractère social, humanitaire, environnemental ou sportif (ou, à défaut, d'un service municipal) agréé(e) par la Ville, tous les 18-25 ans sont éligibles à cette aide de 500€, attribuée après la contribution solidaire et l'obtention du code de la route.

À noter qu'une aide départementale au financement du permis est également accordée au public concerné (sur critères de ressources), en échange d'un travail citoyen d'une durée hebdomadaire de 20 à 40h fourni au sein des services du Département ou d'une association yvelinoise (renseignements auprès de la plateforme téléphonique Allô solidarités : 01 30 836 836). Ces deux aides sont cumulables !

› Bourse d'études de rentrée :

Ce dispositif est destiné aux jeunes issus des familles les plus modestes. Les conditions d'attribution sont définies par le barème ci-dessous :

Pour les élèves du collège :

› Quotient de 0 à 220 inclus :
bourse communale de 190 €

› Quotient de 221 à 529 inclus :
bourse communale de 127 €

Pour les élèves du lycée :

› Quotient de 0 à 220 inclus :
bourse communale de 224 €

› Quotient de 221 à 529 inclus :
bourse communale de 175 €

Pour les élèves de l'enseignement supérieur :

› Quotient de 0 à 220 inclus :
bourse communale de 238 €

› Quotient de 221 à 529 inclus :
bourse communale de 191 €

› Conventionné avec la Croix-Rouge, le CCAS participe à hauteur d'un tiers aux aides alimentaires accordées aux Coigniériens via l'épicerie sociale d'Élancourt.

En outre, il étudie les demandes d'aides alimentaires transmises par les partenaires sociaux.

› **Le CCAS peut vous orienter vers des structures de service d'aide à domicile** et vous accompagner pour effectuer une demande en ce qui concerne la téléassistance.



AU LOGEMENT

En tant que service instructeur, le CCAS reçoit toutes les personnes (résidant ou travaillant à Coignières, et autres) souhaitant déposer, renouveler ou mettre à jour une demande de logement social (le renouvellement s'effectue une fois par an, à la date d'anniversaire du premier dépôt) ;

› **Gestion des logements sociaux** vacants du contingent communal (étude des dossiers des demandeurs, présentation en commission CCAS/Mairie, instruction des dossiers pour la commission d'attribution de logement (CAL) portée par le bailleur) ;

› **Mise en place, en 2021, de commissions partenariales** (Préfecture, bailleur (Seqens), Département, CCAS) visant à prévenir les expulsions locatives (les dossiers en fin de procédure) ;

› **Accueil, orientation et travail partenarial en faveur des familles hébergées** dans les hôtels sociaux de Coignières et des personnes accueillies au sein de la Résidence sociale ADEF ;

› **Travail sur la cotation de la demande**, permettant une transparence dans l'attribution des logements sociaux.

Cette cotation deviendra obligatoire : les échéances de mise en œuvre viennent d'être repoussées par l'État mais la CASQY poursuit le travail bien amorcé afin de définir les critères que les 12 communes de l'agglomération souhaitent intégrer dans cette cotation. Une expérimentation sera menée au sein des différents services instructeurs de la CASQY, ce qui permettra de valider, ou non, les critères retenus ;

› **Aide aux démarches et à l'accès aux droits des demandeurs de logements sociaux** : instruction de dossiers DALO (Droit au logement opposable), ACD (Accord Collectif Départemental : dispositif favorisant l'accès au logement des publics précaires), Action Logement (en termes d'hébergement et de logement) ;

› **Accompagnement social des familles** accueillies au sein de l'appartement dit de « priorité sociale » de la commune (mis à disposition en 2021) ;

› **Participation aux instances** portées par les partenaires (bailleur, Préfecture) en matière de logements sociaux (CAL, CCAPEX, etc.).

AU REGISTRE DES PERSONNES DITES VULNÉRABLES OU ISOLÉES

Le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre des personnes dites vulnérables ou isolées. Ce document communal permet au CCAS de porter assistance et de conseiller les administrés inscrits, en cas d'événement naturel extrême (période caniculaire, grand froid...). Facultative, l'inscription à ce dispositif concerne les personnes de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap (sans condition d'âge).





Événements festifs et conviviaux

Le CCAS est à l'initiative de nombreuses activités en direction de nos seniors.
Des temps forts favorisant la création d'un lien social entre les nombreux participants.



TABLES D'HÔTES :

Le deuxième mardi de chaque mois, un déjeuner intergénérationnel se déroule à la Résidence-autonomie « *Les Moissonneurs* », en présence des pensionnaires de la structure, d'élus municipaux et de convives. Un moment apprécié de tous !



THÉS DANSANTS :

Le dernier jeudi du mois, ça swingue aux Salons Antoine de Saint-Exupéry ! Qu'importe leur âge et leur niveau, les danseurs font valoir leur sens du rythme sur des sonorités entraînantes (rock, tango, valse, disco, madison, biguine, paso doble...), aux Salons Antoine de Saint-Exupéry !

SEMAINE BLEUE :

La semaine bleue, qui a lieu au début du mois d'octobre, est l'occasion idéale pour mettre nos aînés à l'honneur ! Durant cette semaine nationale dédiée aux retraités, les seniors coïgnériens alternent entre temps forts sportifs, animations culturelles et activités manuelles. L'édition 2021 n'a pas dérogé à la règle : atelier d'art floral, gym douce dynamique, sylvothérapie, séance de théâtre d'improvisation, loto géant, prévention des chutes...

REPAS ESTIVAL DE LA RÉSIDENTE-AUTONOMIE « LES MOISSONNEURS »

Chaque été, de nombreux résidents, accompagnés d'élus municipaux, se délectent d'un savoureux repas concocté par un traiteur. Une animation musicale dynamise cette manifestation préparée par les agents du CCAS.

BANQUET-SPECTACLE DES SENIORS :

Repas onctueux, performances scéniques éblouissantes (chants, danse)... Le banquet-spectacle est un moment à la fois festif et convivial pour nos aînés ! Les absents, quant à eux, reçoivent, des mains de Monsieur le Maire, de l'adjoint au Maire Marc Montardier et des élus, un panier garni sucré ou salé.



Précisons que le CCAS organise, chaque année, une sortie de fin d'année ainsi que des séjours culturels et gastronomiques à l'adresse de nos aînés.



À COIGNIÈRES : ENSEMBLE, SOLIDAIRES !



Les seniors de 60 ans et plus, les personnes en difficulté et les titulaires d'une carte de personne en situation de handicap ou de toute autre carte de priorité peuvent solliciter **le service de transport en minibus du CCAS, pour les déplacements de leur domicile à la destination de leur choix, dans un périmètre de 15 kms (sauf situation particulière nécessitant l'accord du CCAS)**. Cet accompagnement individualisé est assuré les lundis, mercredis et vendredis, de 8h30 à 17h. Courses personnelles, démarches administratives et/ou médicales : ce minibus rend de fiers services aux utilisateurs !

Attention : la réservation doit être effectuée 48h à l'avance, auprès du CCAS, au 01 34 61 45 75
Tarifs variables en fonction du quotient familial

Dans une démarche solidaire amorcée depuis plus d'un an, ce véhicule est également utilisé dans le cadre de la vaccination au Vélodrome de SQY. Chaque semaine, un agent du CCAS assure le transport des bénéficiaires (du domicile au Vélodrome), discute avec eux, les aide à remplir les documents administratifs sur place. Tout au long du processus, les personnes vaccinées peuvent compter sur la disponibilité dudit agent, chargé de leur faciliter la tâche !





Résidence-autonomie

« Les Moissonneurs » :

nos seniors s'épanouissent dans un environnement paisible et sécurisé !



Rattachée au CCAS, la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » accueille les personnes retraitées valides et autonomes, seules ou en couple, à partir de 60 ans.

Localisée au cœur du village, à un endroit stratégique (à proximité de l'Hôtel de Ville, de l'agence postale, du bureau de la police municipale, de l'Espace A. Daudet, du cabinet médical, de la pharmacie...), la résidence est composée de 80 logements, répartis sur 4 étages et desservis par un ascenseur et un escalier central. Son jardin d'agrément offre un environnement fleuri et verdoyant aux pensionnaires.

TARIFICATION AVANTAGEUSE

D'une superficie de 36m², les studios, que les seniors peuvent agencer à leur convenance, comportent un séjour avec baie vitrée donnant sur une terrasse, une kitchenette indépendante, une salle de bains avec sanitaires et deux penderies. Incluant l'eau, l'électricité et le chauffage, à l'exception de l'abonnement téléphonique, la redevance mensuelle s'élève à 721€ (en fonction de leurs revenus, les résidents peuvent prétendre à l'APL).

UN ESPACE SÉCURISÉ

Un système de verrouillage automatique de la porte d'entrée sécurise l'accès à la structure. Tous les logements bénéficient d'une alarme reliée 24h/24 au bureau de la direction de l'établissement la journée et à celui des gardiens la nuit, lesquels sont présents 7j/7, de 17h à 8h30.

LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS SONT AU PROGRAMME

Les résidents des Moissonneurs n'ont pas le temps de s'ennuyer ! Au sein de la salle d'activités, des animations diverses et variées rythment leurs journées : gym douce adaptée, chorale, conférence, concert, loto, ateliers multiples (culinaire, sensoriel, floral, mémoire). Un dynamisme très apprécié des participants ! Par ailleurs, une salle de restauration est ouverte aux pensionnaires de la Résidence-autonomie, qui profitent d'un savoureux déjeuner concocté par un traiteur, du lundi au vendredi.

3 QUESTIONS À



Marc MONTARDIER,
Adjoint au Maire, chargé de l'action sociale, de la solidarité intergénérationnelle et du suivi des personnes vulnérables

LA RÉDACTION : PEUT-ON EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX CONDUITE EN 2021 ?

Marc Montardier : L'analyse des besoins sociaux (ABS) a été l'un des dossiers prioritaires du CCAS l'année dernière. Cette étude a été réalisée pour la première fois à Coignières. Tout au long de l'année, cinq groupes de travail composés d'agents du CCAS et de la R-A, d'administrateurs, de partenaires institutionnels et de partenaires associatifs (Croix-Rouge française, secours populaire français, Médecins du monde...) ont échangé, en présentiel ou à distance, dans le cadre de cette analyse qui identifie les problématiques et les manquements en matière sociale sur notre territoire. Nous avons reçu, fin décembre, les conclusions de l'ABS. Des constats ont été établis en ce qui concerne la question du logement, de la précarité, de la pauvreté et de l'offre de soins à Coignières. Il nous incombe d'analyser ces constatations et d'impulser des actions réalisables pour l'équipe du CCAS afin de solutionner ces problèmes sociaux.

LR : VOS OBJECTIFS POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE ?

M.M. : Dès février, nous avons amorcé un travail partenarial avec la mise en place de permanences sociales (assistante sociale du Département, conseillère sociale du bailleur Seqens). Par ailleurs, nous avons souhaité renouveler le dispositif Yes+, à destination des seniors coigniériens isolés. Si vous connaissez une personne susceptible d'être intéressée par cette prestation gratuite, nous vous invitons à prendre attache auprès du CCAS au 01 34 61 45 75.

LR : QU'EN EST-IL DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE-AUTONOMIE « LES MOISSONNEURS » ?

M.M. : Grâce au travail commun entre les agents du CCAS et les services techniques, nous avons obtenu une subvention de 200 000€ de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) afin de financer les travaux. D'autres financements ont été sollicités. Nous devrions, en cours d'année, procéder à la rénovation de la salle d'activités, de la salle de restauration et du hall d'accueil. Les éclairages seront revus, une nouvelle peinture redynamisera tout le rez-de-chaussée et la climatisation sera installée. Le but étant de rendre notre Résidence-autonomie plus attrayante et plus adaptée aux prochaines canicules.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
lun, jeu, ven 8h45-12h et 13h45-17h
mar 8h45-12h / mer 13h45-17h
13, allée du Moissonneur - 78310 Coignières
01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

ENFANCE

Sensibilisation à l'écologie pour les enfants inscrits au Centre de loisirs

Ces derniers mois, les petits coigniériens fréquentant le Centre de loisirs « *La Farandole* » ont multiplié les actions écologiques. Objectif : leur inculquer les bons gestes à adopter.



Initiation au respect de l'environnement et à la notion d'éco-citoyenneté

TRI DES DÉCHETS

Le 17 novembre dernier, les enfants se sont pleinement investis dans une opération de tri sélectif qui leur a permis :

- ✓ D'appliquer les consignes de tri sélectif et de découvrir l'utilité du tri ;
- ✓ D'apprendre à différencier les matériaux constituant les déchets et à reconnaître ceux qui sont recyclables ;
- ✓ De participer à une démarche éco-citoyenne de développement durable.



GOÛTER "ZÉRO DÉCHET"

Une semaine plus tard, les tout-petits préparaient un goûter éco-responsable au sein de la structure. Réutilisation des épluchures en les mettant dans le compost, recyclage des déchets organiques (plantation, poulailler) : **une manière pour les chérubins de saisir la différence entre denrée alimentaire naturelle et industrielle**. Une chose est sûre, les cuisiniers en herbe ont apprécié la préparation (et la dégustation !) de cette salade de fruits de saison (pomme, clémentine, kiwi) !



NETTOYAGE

Pas moins de **9 kilos de déchets et d'objets** ont été collectés par 24 petits coigniériens le mercredi 1er décembre, tout au long de la rue des Marchands. **Une démarche citoyenne permettant au jeune public d'assimiler les bons réflexes.**



Les élus du CMEJ sont à pied d'œuvre !

Répartis en trois groupes de neuf, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) plancheront sur des thématiques différentes tout au long de leur mandat d'un an.



Atelier d'écriture d'un Slam qui servira de bande originale du court métrage

GRUPE 1 : "LA VIDÉO"

Constitué des élèves de 6^e et de 5^e du Collège de la Mare aux Saules, le premier groupe a visionné, le jeudi 18 novembre 2021, la vidéo sur le harcèlement scolaire réalisée l'an dernier, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre ce fléau. Parce qu'ils ont été pris pour cible sur les réseaux sociaux en septembre dernier, lors d'une campagne de cyberharcèlement visant les adolescents nés en 2010, les jeunes collégiens ont décidé de travailler, **cette année, sur un court métrage intitulé "Danger des réseaux sociaux"**. Après une phase de sensibilisation, les réalisateurs en herbe débiteront par une initiation au théâtre d'improvisation, indispensable au bon déroulement du projet. Écriture du synopsis, conception de la vidéo : la suite s'annonce palpitante !

GRUPE 2 : "L'ENVIRONNEMENT ET LE RECYCLAGE"

Accompagnés des enfants inscrits au Centre de loisirs, ces élus du CMEJ se sont rendus à l'allée des Essaims le mercredi 9 décembre afin de récupérer, chez les administrés, des bouteilles d'eau en plastique qui seront entièrement recyclées (un clip retraçant cette action commune est en cours de réalisation).

Cette année, les neuf membres de ce groupe travailleront sur l'organisation d'une kermesse, en collaboration avec leurs camarades fréquentant « La Farandole ».

D'autres initiatives (campagne de nettoyage, etc.) jalonneront leur mandature !

GRUPE 3 : "L'ÉCRITURE ET LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL"

Échanges de courriers avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), lecture de contes sous une forme théâtrale et de l'histoire "Les trois petits cochons" à destination des enfants des écoles maternelles, écriture d'un slam (avec l'aide d'une intervenante professionnelle) qui fera office de bande originale pour la vidéo du groupe 1...

L'écriture sous toutes ses formes et la transmission entre générations : une programmation variée qui enchante nos jeunes élus du CMEJ !

Par ailleurs, des interviews radiophoniques, des sessions d'enregistrement au studio ainsi qu'une visite de l'Assemblée Nationale seront au programme.



ENFANCE

Site de soutien scolaire : Coignières encourage la réussite des écoliers

Partie intégrante du plan numérique scolaire déployé sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, la nouvelle plateforme dédiée au soutien scolaire favorise la réussite des écoliers coigniériens.



A l'initiative de la Ville, un outil digital est mis à la disposition de tous les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol (du CP au CM2) depuis le mois d'octobre 2021.

Accessible via le site de la Ville et gratuit, le service numérique :

<http://coignieres.educlever.com/> permet aux bénéficiaires d'apprendre en ligne, de manière ludique.

Leçons, vidéos pédagogiques, aide aux devoirs personnalisée, exercices corrigés, tableau de bord pour suivre ses résultats et sa progression, outils d'apprentissage supplémentaires (dictionnaires, calculatrice, annales du brevet)...

Cet accompagnement à la scolarité qualitatif et personnalisé maximise les chances de réussite des jeunes apprenants : « Ce service est un complément offrant une méthode pédagogique différente de celle de l'enseignant. Il fournit des éléments éducatifs complets et est destiné à tous les enfants, qu'importe leur niveau scolaire. Un courrier individualisé comportant les codes d'accès a été adressé aux familles » déclare **Yasemin Donmez**, adjointe au Maire en charge des politiques éducatives et des écoles, avant d'ajouter : « La Municipalité a fourni une clé aux enseignants, leur permettant d'accéder au contenu de la plateforme. Il est possible pour les professeurs des écoles de se connecter, en classe, par le biais des tablettes mises à leur

disposition. Un élève ayant terminé son exercice avant ses camarades peut, par exemple, patienter en s'exerçant en ligne ».

Disponible sur ordinateur, tablette et smartphone, cet environnement digital s'inscrit dans la continuité du développement numérique amorcé depuis deux ans dans les groupes scolaires de la Ville (tablettes, ENI, TNI...).



L'objectif étant de soutenir l'innovation dans les apprentissages ■

Formation au BAFA : une première à Coignières !

La Ville de Coignières accueillait, pour la première fois, un stage de formation au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) en décembre dernier. Agés de 17 à 40 ans, les huit participants se sont rendus à la Maison de Voisinage afin d'apprendre toutes les facettes du métier qu'ils souhaitent exercer.



Deux stagiaires participant à la formation BAFA

Encadré par deux formateurs de l'AROÉVEN, organisme qui gère les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA, le groupe a multiplié les activités manuelles et ludiques, les animations sportives et les cours sur la réglementation en vigueur, du 19 au 27 décembre 2021. « Les stagiaires doivent prendre conscience de leur rôle auprès des enfants. Ils sont des repères éducatifs, ce n'est pas simplement de la garderie. Ce qui est spécifique à l'AROÉVEN, c'est que les stagiaires sont acteurs de leur formation, ils sont participatifs. Nous les mettons en situation au maximum : cela nous permet de les responsabiliser », détaille **Jean-Loup Desloges**, formateur exerçant dans le domaine de l'animation depuis 24 ans.

Le partenariat réalisé avec l'association et la ville a permis aux jeunes Coignièrens de profiter de tarifs préférentiels.

**L'objectif ?
Préparer les futurs animateurs à travailler avec des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances**

ENCORE DEUX ÉTAPES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME

Neuf jours durant, les apprenants ont fait preuve d'une implication exemplaire. C'est le cas de Juliette, pourtant animatrice : « Je suis cette formation car cela peut m'aider dans le cadre de mon métier. Ce stage m'apporte des connaissances supplémentaires en matière de législation et de sécurité. Comment appréhender l'enfant, savoir adapter son comportement à l'âge de l'enfant, comment accompagner l'enfant en fonction de la tranche d'âge...

Difficile d'obtenir des réponses à ces questions sans suivre une formation BAFA », reconnaît la jeune femme de 19 ans.

Pour les huit stagiaires, la deuxième étape de leur parcours de formation consistera en un stage pratique d'au moins 14 jours effectifs en accueil de loisirs ou en séjour de vacances. Ensuite, il ne leur restera plus qu'à suivre une session d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours) pour entériner leur cursus.

À la fin du cycle, un jury de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) examinera les trois étapes validées par les directeurs de session et leur délivrera (ou non) le diplôme. ■

- Au même titre que le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), le BAFA n'est pas un diplôme professionnel. Il s'agit d'un engagement volontaire.
- Vous devez avoir 17 ans révolus le premier jour de la première étape de formation
- Renseignements complémentaires sur le site <https://jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD->



SOLIDARITÉ

Vaccination contre la Covid-19 : la Commune et le CCAS poursuivent leur mobilisation !



Depuis plus d'un an, la Ville de Coignières et le CCAS s'impliquent activement dans la lutte contre la Covid-19 ! Le dispositif d'accompagnement individualisé est toujours à votre disposition pour vous amener au Vélodrome de SQY dans le cadre de la vaccination.

Vous souhaitez vous faire vacciner et solliciter ce mode de transport personnalisé ? **Nous vous invitons à prendre attache auprès du CCAS au 01 34 61 45 75 ou par mail à ccasrpa@coignieres.fr.**

Vous souhaitez vous rendre au Vélodrome par vos propres moyens ? Vous pouvez aussi prendre rendez-vous sur le site **Doctolib**.



Attention : Fermeture du Vaccinodrome de SQY à compter du vendredi 25 février 2022. Le médecin de ville assurera le suivi des vaccinations.

Don de sang : une ville engagée !

Face à la situation toujours plus critique en ce qui concerne la transfusion sanguine, l'heure est à la mobilisation générale. Ensemble, tous concernés par le don de sang !



Acte volontaire et bénévole, le don de sang permet de soigner un million de malades, chaque année en France. Vitaux, les produits sanguins sont utilisés pour les situations d'urgence (interventions chirurgicales, blessures avec perte de sang, etc.) et les besoins chroniques (maladies du sang, cancers...). Leur durée de vie étant limitée (7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges, 365 jours pour le plasma), la mobilisation des donneurs doit être continue.

DIMINUTION DES RÉSERVES DE SANG

Or, la fréquentation des lieux de collecte baisse significativement, dans toute la France. Les collectes mobiles organisées au sein des entreprises, des universités et des salles municipales fédèrent insuffisamment, pour des raisons diverses : télétravail, cours à distance, réquisition de salles communales dans le cadre de la vaccination...

Ce qui occasionne, de facto, une diminution des réserves de sang. Alors que 100 000 poches de sang sont nécessaires pour subvenir aux besoins de tous les hôpitaux, cela fait plusieurs semaines que le stock

oscille entre 76 000 et 80 000 poches. **Les réserves de sang n'avaient jamais été aussi faibles depuis 20 ans !** Autre problématique, l'Établissement Français du Sang (EFS) se heurte à la pénurie d'infirmières et de médecins, compliquant ainsi l'organisation des différentes collectes, notamment en région parisienne.

Cet état de fait nécessite, au quotidien, une flexibilité et une réactivité de la part de l'opérateur chargé de la transfusion sanguine dans notre pays : « Depuis le mois de décembre, nous organisons, tous les jours, une réunion régionale qui implique tous les responsables d'activités des cinq pôles de collecte en Île-de-France (Paris petite couronne, Versailles, Pontoise, Ivry et Evry, ndlr). Tous les matins, nous faisons un point pour identifier les difficultés en matière de personnel et voir comment les uns peuvent aider les autres en favorisant la mobilité des soignants. Grâce à cet effort régional de solidarité, nous avons réussi à maintenir des collectes. Pour sauver des collectes, nous demandons parfois à des agents de reporter leurs journées de repos ou leurs vacances », nous apprend **Ahmed Slimani**,

responsable des prélèvements de l'EFS Île-de-France.

UNE DÉMARCHE FACILITÉE ET SÉCURISÉE

Afin de réduire le temps d'attente et d'assurer une prise en charge sécurisée de chaque donneur, dans le respect des mesures de distanciation, tous les lieux de collecte en Île-de-France proposent le don sur rendez-vous, via le lien suivant : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>. Dès son arrivée, le donneur procède à la désinfection de ses mains puis garde son masque durant tout le processus. Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire, un sac comportant une collation lui est remis à sa sortie.

Pour information, le pass vaccinal n'est pas exigé lors des opérations de don de sang. ■



VEZ DONNER VOTRE SANG EN MAIRIE !

Depuis le mois d'août 2019, la Ville de Coignières est pleinement engagée dans le don de sang. Cette année, trois collectes seront organisées en Mairie, dans la salle des mariages, le **9 février, le 18 mai et le 7 septembre 2022**.

À SAVOIR

- Les hommes et les femmes de 18 à 70 ans peuvent donner leur sang, à condition de peser plus de 50 kilos
- Délai de 8 semaines minimum entre deux dons de sang
- 10 000 dons sont nécessaires chaque jour
- Un don sauve trois vies !

Révision du PLU de Coignières : une première phase de concertation constructive !

Administrés (propriétaires et locataires), commerçants et usagers de Coignières : tous ont participé à la redéfinition des grands principes d'aménagement de notre territoire communal, lors de trois ateliers contributifs organisés ces dernières semaines.



Première étape de cette démarche participative et collective, une réunion publique s'est déroulée à la Maison de Voisinage le 24 novembre dernier, en présence de **Monsieur le Maire Didier Fischer** et de **Cyril Longuépée**, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme. Plus d'une quarantaine d'habitants et d'actifs de la Ville avaient fait le déplacement, afin d'échanger librement au sujet de ce projet ambitieux visant à imaginer et à construire, collégialement, la ville de demain.

L'heure était à la concentration et aux propositions le 8 décembre 2021, durant l'atelier « **un cadre de vie plus durable** » ayant rassemblé de nombreux participants. Dans une ambiance studieuse, chacun a apporté sa connaissance du territoire, en ce qui concerne les espaces agricoles, naturels et forestiers, l'environnement, les nuisances, la pollution...

Le 30 janvier dernier, 14 Coigniériens étaient mobilisés dans le cadre d'un deuxième temps fort intitulé « **Les mobilités** ». Balade à vélo et promenade piétonne : les volontaires ont arpenté la Ville afin d'appréhender au mieux ses spécificités. Un troisième atelier s'est tenu le mercredi 9 février, à la Maison de Voisinage. « **Coignières, une ville plus attractive** », une thématique qui a fédéré bon nombre d'administrés ayant évoqué la question du logement, de l'emploi, du dynamisme économique, de la diversité et de la qualité des services à Coignières.

PRENEZ DATE !

La restitution de la première phase de concertation se déroulera très prochainement à la Maison de Voisinage. L'occasion de rendre compte des multiples enjeux identifiés en matière d'urbanisme.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les travaux engagés :

Tour d'horizon des divers travaux entrepris par la commune afin d'améliorer le quotidien des Coigniériens.

TRAVAUX FINALISÉS

- ▶ Les agents des services techniques municipaux ont procédé à la **reprise des peintures des petits salons Antoine de S'-Exupéry**. En outre, le remplacement des luminaires a été effectué ;
- ▶ Il y a quelques semaines, les agents communaux ont engagé une vaste **sécurisation de nombreux nids-de-poule sur les voies communales**. La réfection sera opérée dès que les conditions météorologiques le permettront ;
- ▶ Une **signalisation horizontale et verticale** a été mise en place tout au long de la Route nationale 10, afin de matérialiser l'interdiction de stationnement ;
- ▶ Une **climatisation réversible** a été installée à la Maison des Jeunes, une réponse suite aux baisses de température ;
- ▶ La **végétalisation de la sente piétonne** reliant le passage souterrain de la RN 10 à la gare de Coignières a été amorcée courant décembre. À terme, des bambous de différentes variétés et des rosiers constitueront une haie imposante, tout au long du cheminement piéton ;
- ▶ Depuis le mois de novembre, un **abri multifonctions** protège les usagers de la navette scolaire, devant le Centre de loisirs « La Farandole ».
- ▶ À noter qu'un **abri à vélos** a été implanté sur la terrasse de la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs ».

FUTURS TRAVAUX

- ▶ Début mars, un **portique prohibant le passage des poids lourds** sera installé sur le chemin de Bellepanne afin de limiter les dépôts sauvages ;
- ▶ Courant mars, les **éclairages extérieurs du parking de l'Espace A. Daudet** seront remplacés par des LED. L'objectif étant d'améliorer la visibilité de l'emplacement et d'accentuer la sécurité du site.

Le verger partagé du Val Favry prend forme !

Grâce au concours d'une vingtaine de jardiniers amateurs, le verger participatif du Val Favry prend forme petit à petit. Encadré par **M^{me} Landuré-Morel**, spécialiste en arboriculture fruitière et accompagné de **Cyril Longuépée**, adjoint au Maire très présent tout au long du processus, le groupe a procédé aux premières plantations le samedi 12 février 2022.

Initiative portée par la Ville de Coignières, en collaboration avec SQY, le verger partagé du Val Favry s'inscrit dans un cadre plus global, à savoir le développement de projets d'agriculture urbaine sur le site. Suite à une concertation lancée par la Municipalité, près de vingt passionnés de jardinage ont manifesté un vif intérêt en faveur de cette action.

De Coignières et des communes environnantes, les volontaires ont d'abord participé à un temps fort organisé le samedi 4 décembre 2021. Après avoir arpenté le site du Val Favry et identifié l'emplacement du verger qu'ils entretiendront, ces férus de plantation se sont rendus en Mairie, à l'occasion d'un atelier contributif durant lequel chacun a exprimé ses attentes.

DE MULTIPLES BIENFAITS

Un deuxième atelier nommé « **Design du verger** » s'est déroulé à l'Hôtel de Ville le samedi 8 janvier. Sélection des essences fruitières, choix de l'emplacement des arbres sur cette parcelle de 2000 m² : le travail collectif a débouché sur des propositions concrètes.

Un dernier temps d'échange concernant la gouvernance du projet s'est tenu le 5 février dernier.

Afin de favoriser un enracinement optimal, les habitants impliqués ont planté, le 12 février dernier, des pommiers, des poiriers, des pruniers, des pêchers, des châtaigniers et des noyers, sur le site du Val Favry.



La concrétisation d'un projet visant à :

- Participer au maintien de la biodiversité
- Créer du lien social
- Promouvoir l'éco-citoyenneté et le développement durable
- Favoriser l'autonomie alimentaire
- Transmettre des savoirs en matière de plantation, taille, greffe...



Les participants arpentent le site du Val Favry



INFORMATIONS À RETENIR

Le "GNAU" simplifie vos démarches d'urbanisme !

Un service gratuit et accessible à tous (particuliers et professionnels) a été lancé par SQY le 1^{er} janvier 2022 : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Dorénavant, vous pouvez déposer vos demandes relatives à l'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) par voie numérique, en toute sécurité, 24h/24 et 7j/7. À noter qu'un espace personnel de suivi de l'instruction de votre dossier vous est proposé. Pour information, le dépôt de dossier en version papier en Mairie est toujours possible !

Renseignements : 01 30 13 75 17 - urbanisme@coignieres.fr



Sensibilisation sur les dangers d'internet

Le 13 décembre dernier, un spectacle interactif et pédagogique s'est tenu au Théâtre Alphonse Daudet, devant un auditoire composé des élèves de CM1 et de CM2 des deux écoles de la Ville. Cette représentation quelque peu décalée a permis au jeune public de saisir les dangers d'une utilisation excessive d'Internet et d'assimiler les bons gestes face aux écrans.

Plus d'informations : double_z.net

Tous les emballages et les papiers se trient !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés sont invités à mettre en vrac, dans le bac de tri à couvercle jaune, tous les emballages et tous les papiers (non imbriqués et non lavés). Attention ! Vous ne devez pas trier les objets : ceux-ci sont à jeter dans le bac "ordures ménagères".

Plus d'informations : sqy.fr



Toumoi de futsal au Gymnase du Moulin à Vent

La phase de qualification de la Coupe des Yvelines U14 de futsal s'est déroulée au Gymnase du Moulin à Vent le samedi 18 décembre 2021. À noter que la phase finale du plateau futsal de la Coupe des Yvelines se déroulera les 5 mars et 23 avril 2022, au Gymnase du Moulin à Vent. Venez encourager les participants !



CULTURE

Rejoignez la commission consultative extra-municipale du patrimoine historique !

Présidée par Salah Krinat, élu municipal délégué à la culture, à la jeunesse et au patrimoine, cette nouvelle instance s'est réunie pour la première fois le 13 décembre 2021.



©Kraemer

Composée de sept habitants tirés au sort et de quatre élus municipaux, la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique a pour objectif :

- ▶ **D'établir** l'inventaire historique de Coignières ;
- ▶ **De définir** des mesures de protection et d'entretien du patrimoine ;
- ▶ **De valoriser** notre patrimoine.

Vous souhaitez intégrer ce comité, véritable symbole de la démocratie participative chère à l'exécutif municipal ? Si vous êtes majeur et inscrit sur les listes électorales, manifestez-vous auprès du secrétariat du Maire :

secretariat.du.maire@coignieres.fr en indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone. Trois places sont encore disponibles au sein de cette assemblée citoyenne, qui se réunira prochainement dans la salle du Conseil municipal (la date vous sera communiquée ultérieurement).

L'accès à la culture, une nécessité !

Focus sur les diverses actions impulsées par la Municipalité, garante de l'accès à la culture du plus grand nombre.

JEU D'ÉCHECS : LES ÉLÉMENTAIRES PASSENT À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

Place à la compétition ! Déployée depuis 2020 dans nos écoles, la pratique échiquéenne s'intensifie. Le 26 janvier dernier, la phase départementale du championnat de France scolaire d'échecs s'est tenue aux Bréviaires, en présence du Maire **Didier Fischer**, de l'adjointe au Maire chargée des politiques éducatives et des écoles **Yasemin Donmez** et de **Claude Chéron**, animateur des ateliers échecs organisés dans les groupes scolaires de la Ville et joueur diplômé du club d'échecs du Perray-en-Yvelines. 38 écoliers scolarisés à Marcel Pagnol ou à Gabriel Bouvet ont concouru avec d'autres élèves issus d'établissements situés à Fontenay-le-Fleury, à Versailles, à Méré, à Maisons-Laffitte et aux Bréviaires. Résultats probants pour nos petits coigniériens, puisque les écoles Marcel Pagnol (1^{re}) et Gabriel Bouvet (2^e) ont fini en tête du championnat par équipes ! Félicitations à l'ensemble des participants pour leur implication et leur fair-play !

Prochaine échéance pour les jeunes échéphiles : la phase académique du championnat de France, **le mercredi 23 mars à Coignières, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry !** Près de 200 joueurs s'affronteront lors de ce tournoi assurément relevé...



SENSIBILISATION AUTOUR DES RISQUES DOMESTIQUES

Les 7 et 8 avril, le spectacle pédagogique « *Complot dans l'dico* » sera proposé à l'Espace Alphonse Daudet. Avoir une approche positive du risque afin de le comprendre et d'agir en toute sécurité : voici le message véhiculé au cours de cette représentation destinée à divertir les élémentaires et les collégiens de 6^e. Parallèlement, une exposition nommée « *Prudent contre les accidents* » sera organisée à la Maison de Voisinage, à destination des écoliers âgés de 5 à 10 ans. Des initiatives portées par l'association Prévention MAIF.



NOUVEAUTÉ : LE FESTIVAL « ODYSSEES EN YVELINES » S'INVITE À COIGNIÈRES !

Les tout-petits se réjouiront de cette programmation exceptionnelle ! **Le vendredi 25 février, à 15h, à la Maison de Voisinage**, une mise en scène théâtrale de 45 minutes divertira le jeune public (dès 9 ans). « *Puisque c'est comme ça je vais faire un opéra toute seule* », une pièce musicale au titre explicite qui évoque l'histoire d'Anja Karinskaya, jeune fille mélomane et révoltée revendiquant son autonomie. Une seule envie pour la compositrice : en finir avec les interdits et l'injustice !

Autre proposition s'inscrivant dans le cadre de ce festival, « *Depuis que je suis né* » est un récit rétrospectif d'un petit garçon racontant, en mots et en chansons, les faits marquants de sa propre existence (la crèche, l'entrée en maternelle, les premiers apprentissages...). Une autobiographie de 45 minutes qui enchantera nos petits coigniériens, invités à se rendre **à la Maison de Voisinage le jeudi 3 mars, à 15h.**



3 QUESTIONS À



Salah KRIMAT,
Adjoint au Maire, chargé de la culture,
du patrimoine et de la jeunesse

LA RÉDACTION : UN MOT SUR LES INITIATIVES CULTURELLES PRÉVUES EN 2022 ?

Salah Krimat : Nous allons poursuivre dans la démarche déjà bien engagée, à savoir rendre la culture accessible, attractive et innovante, tout en incitant à la rencontre de tous les publics. Notre souhait est de renforcer la démocratisation culturelle pour en faire un vecteur de réussite éducative, et ce, dès le plus jeune âge, en lien avec le corps enseignant, véritable partenaire. Les ateliers échecs et les ateliers à visée philosophique dès la maternelle en sont l'illustration. Nous souhaitons d'ailleurs étendre les échecs aux familles, à travers des ateliers parents/enfants le samedi.

La lecture publique est également un axe qui nous tient à cœur. C'est ainsi que nos écoliers partiront à la découverte du Salon du Livre de SQY le 1^{er} avril, avec l'idée de favoriser leur intérêt pour la lecture, à travers une pluralité d'ouvrages et en présence d'auteurs passionnants. Et, au quotidien, le bibliobus poursuit son offre de prêt de livres gratuits pour petits et grands chaque quinzaine, en complément de notre Bibliothèque pour Tous.

Par ailleurs, nous avons pour ambition d'organiser, dans le cadre de la programmation du service jeunesse, des sorties au musée, des visites de maisons d'artistes présentes dans le Département. Enfin, nous n'oublions pas nos aînés puisque nous travaillons sur le lancement d'une chorale intergénérationnelle. Notre objectif est d'impliquer toutes les tranches d'âge.

LR : AVEZ-VOUS OBTENU DES RETOURS CONCERNANT LA PRATIQUE ÉCHIQUEENNE DE NOS JEUNES COIGNIÉRIENS ?

S.K. : Les parents d'élèves et les enseignants se félicitent de la mise en place des échecs dans les écoles. Il y a un réel engouement des écoliers autour de ce jeu, extrêmement bénéfique en matière de concentration, de logique et de rigueur. Et cette pratique s'illustre dorénavant à travers leur participation aux tournois officiels avec de brillants résultats, puisque nos écoles de G. Bouvet et de M. Pagnol se sont qualifiées à l'issue du championnat départemental le 26 janvier dernier. Nos écoliers participeront ainsi au championnat académique d'échecs que la Ville de Coignières aura le grand plaisir d'accueillir dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, le mercredi 23 mars, avec près de 200 joueurs. Une reconnaissance qui valorise l'engagement de la Municipalité en faveur de cette pratique pédagogique.

LR : LES TEMPS FORTS SONT MULTIPLES À L'ESPACE ALPHONSE DAUDET...

S.K. : Effectivement, entre les spectacles, les ateliers et les expositions, cette saison culturelle 2021-2022 est particulièrement éclectique. C'est une volonté politique de notre part de diversifier les propositions culturelles. L'idée étant de susciter l'intérêt du plus grand nombre, d'attirer les personnes éloignées du théâtre. Afin de faciliter l'accès à notre espace culturel, nous avons revu la politique et nous nous sommes mobilisés afin que le *Pass culture* et le *Pass+* soient désormais utilisables à l'Espace Alphonse Daudet. Ce sont des dispositifs qui étendent les possibilités d'accéder à notre programmation culturelle.

Espace Alphonse Daudet : vos prochains spectacles

♣ **Samedi 12 février, à 17h**
Titi tombe, Titi tombe pas
Par la C^o Pascal Rousseau

Quand Titi, saltimbanque perfectionniste qui vit et joue seul dans son monde et Nana, fraîche, curieuse et naïve se rencontrent, cela crée des déséquilibres ! Entre acrobatie et théâtre, cette représentation teintée d'humour et de poésie évoque l'équilibre des objets et des vies.

Durée : 40 minutes - Tarifs : 8€

♣ **Vendredi 18 mars, à 20h45**
Là, maintenant, tout de suite
Par Didier Landucci

D. Landucci dévoile les secrets de l'improvisation théâtrale, lors d'une conférence-spectacle drôle et interactive. Une complicité s'installe entre le public et l'artiste. Laissez libre cours à votre imagination en assistant à ce spectacle : sans doute monterez-vous sur scène pour vivre un moment... mémorable !

Durée : 1h20 - Tarifs : de 8 à 13€

♣ **Vendredi 25 mars, à 20h45**
Fauré, Saint-Saëns, Bizet
Par l'Orchestre Symphonique A. Daudet

L'Orchestre Symphonique A. Daudet revisite les plus belles pages de la musique française de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

Durée : 1h20 - Tarifs : De 8 à 23€

♣ **Mardi 29 mars, à 20h45**
Sherlock Holmes, au nom de la reine !
Par le collectif La Machine

Combats de parapluies et courses pour-suites en machines à vapeur dans un décor monumental sont au programme de ce spectacle, relatant quatre histoires mythiques du célèbre S. Holmes et du D^r Watson.

Durée : 1h45 - Tarifs : De 8 à 23€

Achetez vos places directement au guichet de l'Espace Alphonse Daudet ou en ligne sur le site kiosq.sqy.fr.

Attention : pour assister aux spectacles ci-dessus, les personnes de plus de 16 ans doivent impérativement présenter un pass vaccinal valide.

Infos : 01 30 62 36 00

eadaudet@coignieres.fr

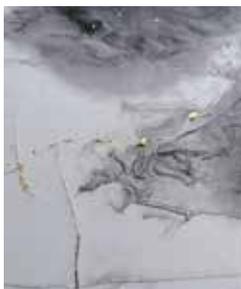
À NOTER !



Jeudi 17 février
16h30 à 18h30
Desserte du Bibliobus
Devant la Maison de Voisinage



Dimanche 10 avril
Premier tour des élections présidentielles



Jusqu'au 28 février
Espace Alphonse Daudet
Exposition "Encre/Plier"
de Patrick Crossonneau
Présentation du pass vaccinal obligatoire
Infos : 01 30 62 36 00
eadaudet@coignieres.fr



Jeudi 16 avril - 9h30 à 16h30
Salons Antoine de St-Exupéry
Forum de l'emploi
Présentation du pass vaccinal obligatoire
Infos : Service Économie et Emploi
01 30 13 17 66
valerie.canetta@coignieres.fr



Lundi 21 mars
Ouverture des inscriptions au Vide Grenier
Inscriptions dans la limite des places disponibles
evenementiel@coignieres.fr



Samedi 16 avril
Parc de la Prévenderie
Chasse aux œufs
Infos : Service Événementiel
01 30 13 17 67
evenementiel@coignieres.fr



Mardi 8 mars - 19h45
Mardi 29 mars - 19h45
Hôtel de Ville
Conseils municipaux



Dimanche 22 avril
Second tour des élections présidentielles



Lundi 4 avril
Début des inscriptions Fête de la musique
Cloture le 29 avril
evenementiel@coignieres.fr



Dimanche 8 mai - 11 heures
Cérémonie commémorative du 8 mai 1945



L'engagement social, une vocation pour Sandrine Delage

Directrice de la Résidence-autonomie « *Les Moissonneurs* », **Sandrine Delage** a été nommée au poste de directrice du Centre Communal d'Action Sociale le 1^{er} décembre dernier. Un cumul de fonctions logique pour cette professionnelle du secteur social.



Aider ses concitoyens, l'une des vertus de Sandrine Delage. Tout au long de sa carrière quelque peu mouvementée, cette dernière s'est évertuée à accompagner les personnes du mieux possible.

ÉTERNEL RECOMMENCEMENT

La native d'Argenteuil peut se targuer d'avoir un parcours professionnel atypique et enrichissant. Après avoir obtenu son bac et fait des études d'économie sociale et familiale, elle se lance dans le grand bain en travaillant au sein d'une entreprise d'intérim d'insertion pendant quatre ans. Puis, elle crée une entreprise familiale avec son oncle et sa tante. Une expérience très formatrice qui précède une succession de désillusions.

Sept années durant, la jeune travailleuse exerce dans l'Eure-et-Loir, en qualité de responsable d'un dispositif accompagnant tous les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le département. Faute de subventions, le projet est stoppé net. En 2014, la mère de trois enfants intègre alors l'association Agir-Combattre-Réunir (renommée Equalis depuis), basée à Conflans-Sainte-Honorine (78) et mandatée par le Département des Yvelines. Pendant deux ans, l'actuelle directrice

de la Résidence-autonomie favorise l'accompagnement social des attributaires du RSA à Montfort-l'Amaury, à Maurepas et à Rambouillet. Mais le manque de subventions met fin, une nouvelle fois, à cette activité.

Volontaire, la détentrice d'un diplôme en insertion socio-professionnelle rebondit rapidement : « **En 2016, j'ai rejoint un espace social d'insertion à Trappes où j'accompagnais les usagers dans toutes leurs démarches en matière sociale. J'animais aussi des ateliers collectifs (cuisine, relaxation, activités physiques adaptées et informatique), j'aidais des personnes très éloignées de l'emploi et de la vie sociale. C'était très enrichissant. Humainement, je pense que cela a été une des meilleures expériences de ma vie !** », se remémore Sandrine Delage. Vous l'aurez deviné, la parenthèse enchantée se referme... Faute de subventions !

DOUBLE CASQUETTE

Gestionnaire d'un foyer pour jeunes travailleurs à Montigny-le-Bretonneux où elle accompagne 183 jeunes âgés de 18 à 26 ans mais également des mineurs isolés (trois missions lui étaient dévolues :

l'accompagnement social, la gestion locative, la mise en place d'activités), prise de fonction au sein du bailleur social Valophis où elle s'occupe du relèvement de résidents d'un quartier de Trappes, arrivée à la Résidence-autonomie « *Les Moissonneurs* » en février 2019 avant un départ six mois plus tard, retour à Valophis en tant que conseillère sociale : les expériences suivantes ont été nombreuses et instructives pour Sandrine Delage.

Nous sommes en mars 2020 et la féerie de danse (qu'elle pratique tous les samedis depuis 14 ans) effectue son retour à Coignières, en qualité de directrice de la Résidence-autonomie et coordinatrice de l'action sociale. Sa compétence à ce poste ne souffre d'aucune contestation, à tel point qu'elle devient, le 1^{er} décembre 2021, directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Une juste reconnaissance de son professionnalisme et de son dévouement à l'attention des administrés.

CONDITIONNEMENT

Ce besoin de soutenir, d'accompagner et d'aider autrui est un réflexe que Sandrine Delage a intériorisé il y a bien longtemps : « **Quand j'étais petite, je visitais les maisons de retraite avec ma grand-mère. Elle était bénévole et apportait à manger mais surtout du réconfort aux personnes âgées. C'est elle qui m'a élevée, je la suivais partout. Je pense que ça vient de là. Cela a toujours fait partie de ma façon de vivre. Sans le savoir, j'ai été conditionnée à aider les autres** », nous apprend la joggeuse, qui court tous les dimanches. Porter assistance et assurer l'accompagnement social des demandeurs, une nécessité pour Sandrine Delage, qui fait preuve de lucidité : « **Une fois à la retraite, je sais pertinemment que je ne m'arrêterai pas. Je continuerai à apporter mon aide, comme je l'ai toujours fait.** »

DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Conseil municipal du 14 décembre 2021

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AROÉVEN POUR LA MISE EN PLACE D'UN STAGE BAFA

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) constitue une porte d'entrée dans l'animation en apportant aux animateurs une base commune de techniques et de savoirs. Il peut être une première étape avant le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, le BAFD. Il peut aussi constituer un atout pour les candidats au brevet professionnel de l'animation, pour l'entrée dans certaines formations du secteur social, voire de l'enseignement.

Afin de mieux répondre à ses missions de service public, la Municipalité souhaite promouvoir la formation. Cependant, depuis deux années, les Accueils de loisirs de la Ville rencontrent des difficultés à recruter des animateurs stagiaires pratiques BAFA, faute de candidats en nombre suffisant.

La Municipalité s'est donc tournée vers l'organisme Aroéven, habilité pour la formation BAFA afin d'organiser une session sur Coignières. Grâce à ce partenariat, les jeunes coigniériens ont pu s'inscrire à cette formation qui s'est tenue en décembre dernier sur la base de tarifs préférentiels.



Conseil municipal du 8 février 2022

ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les dépôts sauvages de déchets de toute nature ne cessent d'apparaître sur le territoire de la commune. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à la santé, à la sécurité publique, à l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques.

Dans le cadre des pouvoirs de police du maire, la commune dispose de moyens, notamment au travers des contraventions, qu'il est nécessaire de renforcer.

Aussi, la commune souhaite renforcer son intervention pour réduire les dépôts sauvages sur son territoire et amorcer une prise de conscience du coût de gestion de ces déchets.

Aussi, il est proposé de rechercher systématiquement les auteurs de dépôts sauvages et d'instaurer une participation forfaitaire de 700 € à l'encontre des contrevenants pour l'enlèvement des dépôts sauvages. La ville facturera ces montants aux indécents.





INFORMATIONS

**Permanence CCAS**

Chaque mercredi, de 14h à 20h, le CCAS tient une permanence individualisée pour les aides au permis en direction des 18-25 ans (bourse de 500 € allouée en échange d'une action citoyenne en ville), les demandes de logement social et les bourses d'étude.

Sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

**La Police municipale à vos côtés**

> En période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h / Mercredi : 14h-19h30

> Hors période scolaire : Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30 / Mercredi : 14h-20h / Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.

Police municipale - 01 34 61 69 27
police.municipale@coignieres.fr

**Permanences juridiques en Mairie**

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté qui vous apportera des réponses personnalisées. Un service municipal gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous, de 17h à 19h30, en Mairie. Au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr

Communication

Pensez à nous suivre sur nos réseaux sociaux en vous abonnant à **Villedecoignieres** sur  Instagram,  Twitter et  Facebook.

Vos prochains conseils municipaux :

Mardi 8 mars à 19h45

Mardi 29 mars à 19h45

en Mairie

Retrouvez l'ordre du jour et les délibérations des conseils sur :
coignieres.fr

**Le Maire à votre écoute**

Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coigniériens, Didier Fischer, votre Maire, assure une permanence en Mairie le samedi matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des administrés. Permanence sur rendez-vous par téléphone au 01 30 13 17 83 ou par mail : secretariat.du.maire@coignieres.fr

**Permanence du conciliateur de justice**

La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception : du droit de la famille, qui relève de la compétence de la Médiatrice familiale ; de l'administration, qui relève du Délégué départemental du Défenseur des Droits. Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie, le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois (8h45-12h et 14h-17h). Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr + d'infos : <https://www.conciliateurs.fr>

**Élections présidentielles et législatives 2022**

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives, quant à elles, auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les deux bureaux de vote (Mairie et école Gabriel Bouvet) seront ouverts de 8h à 20h, pour accueillir les électeurs munis de leur pièce d'identité et de leur carte d'électeur. En cas d'indisponibilité, les demandes de vote par procuration s'effectuent au commissariat de police (informations et formulaire en ligne sur service-public.fr/ vote par procuration).

Les demandes d'inscription sur les listes électorales s'effectuent en Mairie ou par courrier **jusqu'au vendredi 4 mars**, sur présentation des pièces justificatives suivantes : justificatif de domicile nominatif, pièce d'identité en cours de validité et formulaire d'inscription dûment rempli (ce formulaire est disponible en mairie et téléchargeable sur le site service-public.fr).

La demande d'inscription sur les listes électorales peut également s'effectuer directement sur le site service-public.fr.

Service élections - 01 30 13 17 88
manuela.dacosta@coignieres.fr



BIENVENUE AUX NOUVELLES ENSEIGNES

▶ VAL'OR COURS

Prestataire de services, spécialisé dans le soutien scolaire et le coaching.

Organisme de formation.

6 rue Laennec

Tél : 01 30 51 86 54 ou 07 82 92 80 81

contact@valorcours.com

valorcours.com

▶ L'HACHEZ-VOUS

Lancer de hâche

45 Bis RN 10

Tél : 06 21 43 62 99

contact@lancerdehacheparis-yvelines.fr

lancerdehacheparis-yvelines.fr

▶ MON CONTRÔLE TECHNIQUE

Contrôle technique

43 RN 10

Tél : 01 30 62 00 11

moncontroletechnique.fr

▶ BRADERIE MARKET.COM

Déstockage de vêtements

3 rue du Pont des landes

Tél : 06 42 43 13 20

braderiemarket.com

▶ PEPE FACTORY

Restaurant

109 RN 10

Tél : 01 30 62 21 02

pepefactory.fr

▶ ALLTRICKS STORE

Vente, réparation de cycles

10 rue du pont d'Aulneau

coignieres@alltricks.com

alltricks.fr

ÉTAT CIVIL

Bonheur

17/10/2021 Margaux JOLY

27/10/2021 Elena ROSSI

04/11/2021 Sofia DOUZI

24/11/2021 Elysha GANDU

24/11/2021 Topten TENZIN

25/11/2021 Ninon DONNIO TROGER

07/12/2021 Roméo BUDZICH

13/12/2021 Nicolas VERHILLE

Félicitations

11/12/2021 Céline LEBAILLY et Cédric BEURAIN

Regrets

20/10/2021 Jean-Noël TESTU, à l'âge de 73 ans

10/11/2021 Thérèse COATANOAN, à l'âge de 83 ans

03/12/2021 Didier BORDE, à l'âge de 56 ans

06/12/2021 Liliane DENIS, à l'âge de 86 ans

31/12/2021 Adam KADRI

02/02/2022 Jean-Luc TANGUY, à l'âge de 70 ans

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles des défunts.



Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

Chères Coigniériennes, chers Coigniériens,

En ce début d'année, malgré un contexte sanitaire toujours difficile, l'équipe municipale reste plus que jamais mobilisée. Avec la révision du Plan Local d'Urbanisme, c'est le Coignières de demain que nous construisons ensemble. Nous remercions les Coigniériens qui ont déjà participé aux premiers échanges et nous vous inviterons à une rencontre publique sur le rendu de ces travaux. La reprise de nos voies de circulation douce est aussi constitutive de l'amélioration de notre cadre de vie. Ainsi nos allées piétonnes, qui ont été depuis de nombreuses années abandonnées, vont-elles faire progressivement l'objet d'une véritable réflexion pour le plus grand plaisir de leurs utilisateurs.

Certaines opérations ont déjà été réalisées : éclairage des sentes face au Collège ou reprise de celle près d'Auchan.

Pour maîtriser la dépense publique tous les travaux engagés par notre majorité relèvent d'études précises et leur phase de réalisation est conditionnée à l'obtention de co-financements. Cette méthode, une fois le contrat départemental finalisé, nous permettra la rénovation en profondeur du groupe scolaire Bouvet, ainsi que celle de l'ancien foyer rural qui deviendra un espace culturel et associatif. Ajoutons à ces deux projets, la réalisation d'une future aire de loisirs multisports.

Dans le domaine culturel, nous avons décidé de diversifier notre offre aussi bien en matière de diffusion de spectacles que d'ouverture à d'autres champs de pratiques, tels que la philosophie et les échecs.

Notre ambition vise à faciliter l'accès à la culture pour tous les Coigniériens, à l'instar du *passer-culture* que nous avons mis en place.

Vous l'aurez compris, aux polémiques stériles, la majorité municipale préfère l'action débouchant sur la réalisation méthodique des promesses de 2020 !

*Les Élus de la liste majoritaire
Un Élan Durable pour Coignières*

Bientôt deux ans depuis les dernières élections municipales et pourtant, la majorité prend son temps sur bon nombre de dossiers et semble se perdre sur la gestion des priorités.

Certains projets sont mis en avant au détriment d'autres qui pourraient être plus ambitieux. La rénovation partielle et séquencée sur plusieurs années de la résidence des personnes âgées en fait partie. Faute d'un attrait suffisant, la résidence se vide mois après mois de ses occupants et risque de devenir à court terme un gouffre financier !

Autres exemples, la première initiative de la municipalité a été d'apporter sa contribution rapide à la mise en place d'un Eco-pâturage au Val Favry alors que nous attendions l'aménagement du parc de la Préverderie (toujours à l'étude ?) et des aires de jeux pour enfants dans tous les quartiers. Pareillement, la transformation de l'ancien foyer rural en espace culturel, géographiquement très mal placé, ne nous apparaît pas prioritaire au regard de l'espace Daudet qui est encore loin d'être optimisé. La réhabilitation de l'éclairage, des trottoirs et des sentes n'est visiblement pas une priorité non plus. Enfin, nous attendons impatiemment la nouvelle « étude » pour la refonte du centre village et resterons mobilisés sur ce dossier qui est primordial pour les prochaines années.

Nous concluons en vous invitant à participer aux chantiers du plan local d'urbanisme (PLU) ou à faire part de vos retours par courrier papier ou électronique auprès du service urbanisme. Ce document va dessiner la trame de notre future ville et tout citoyen peut donner son avis et apporter sa contribution à son élaboration. Nos meilleurs vœux vous accompagnent pour cette nouvelle année.

*Xavier Girard
Président de Coignières Avenir
coignieres.avenir@gmail.com*



le service,
c'est nous



le geste,
c'est vous

**ENSEMBLE,
AGISSONS POUR UNE
VILLE PROPRE !**

 **COIGNIÈRES**
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE 

coignieres.fr